DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE SUR L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-cinq,

Et le trente juin à dix-sept heures,

Le soussigné,

Monsieur Frank De PALMENAER, demeurant à Gand (Belgique), Kortrijksesteenweg 766,

Agissant en qualité de représentant permanent de la société ABO-Group France, société par actions simplifiée au capital de 1 515 000 €uros, dont le siège social est à la Seyne sur Mer 83500, ZI des Playes Jean Monnet, la Farlède, 243 avenue de Bruxelles, immatriculée sous le numéro 440 132 900 RCS Toulon,

Laquelle société ABO-Group France agissant en qualité d'actionnaire unique de la société ABO-ERG ENVIRONNEMENT, société par actions simplifiée au capital de 40 000 €uros, dont le siège social est à La Seyne sur Mer 83500, ZI des Playes Jean Monnet, Quartier la Farlède, 243 avenue de Bruxelles, immatriculée sous le numéro 440 245 314 RCS Toulon,

Après avoir déclaré qu'il a été convoqué par le Président au siège social pour ce jour par lettre recommandée avec avis de réception,

Après avoir constaté la présence du Président non associé,

Après que ledit Président a déclaré avoir convoqué également par lettre recommandée avec avis de réception le commissaire aux comptes, lequel est absent et excusé,

Après que le Président a déposé sur le bureau les documents suivants :

- Les copies des convocations de l'actionnaire unique et du commissaire aux comptes, accompagnées des avis de réception postale,
- Les rapports du Président et du Commissaire aux comptes,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé,
- Le projet des décisions soumises à l'actionnaire unique,
- Et plus généralement, les documents sur lesquels a porté le droit d'information de l'actionnaire unique,

Après que le Président a indiqué que les documents devant être mis à la disposition de l'actionnaire unique l'ont été dans les délais légaux, ce dont il lui a été donné acte,

Après que le Président a rappelé que l'actionnaire unique est amené à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que sur les comptes de cet exercice,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice,
- Examen et approbation s'il y a lieu des rapports, comptes et bilan,
- Quitus au Président et au commissaire aux comptes,
- Affectation des résultats,

Après que le Président a donné lecture des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes,

Après que les débats ont été ouverts et qu'un échange de vues a eu lieu entre l'actionnaire unique et le Président,

A ARRETE LES DECISIONS SUIVANTES :

1. – L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance par la lecture qui lui en a été faite du rapport du Président et du Commissaire aux Comptes, approuve l'ensemble des comptes annuels se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés par le Président, ainsi que les opérations qu'ils concernent.

2. – L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance par la lecture qui lui en a été faite du rapport du Président,

- D'une part, prend acte des conventions de management et de refacturation des cotisations des assurances SMABTP, RC et garantie décennale ainsi que des cotisations des assurances pour la flotte de véhicules automobiles,

  Lesquelles conventions conclues au cours des exercices antérieurs, avec la société ABO-GROUP France, société mère, et qui se sont poursuivies aux conditions rappelées dans le rapport du Président,

  Lesquelles conventions susceptibles de tomber sous le coup des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce,

- D'autre part, prend acte des conventions libres conclues au cours des exercices antérieurs entre notre société et des sociétés sœurs, (les sociétés ABO ERG Equipement, ABO ERG Géotechnique) et qui se sont poursuivies aux conditions rappelées dans le rapport du Président.

3. – L'actionnaire unique, conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code général des Impôts, approuve les dépenses et charges non déductibles s'élevant à 16 518 €uros qui ont donné lieu à une imposition de 4 130 €uros.

4. – Comme conséquence des décisions qui précèdent, l'actionnaire unique donne quitus au Président de sa gestion et de son mandat et au commissaire aux comptes de son mandat, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5. – L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance par la lecture qui lui en a été faite du rapport du Président, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice écoulé et après avoir constaté que la Réserve légale était dotée d'un montant représentant au moins 10% du capital social et que les comptes dudit exercice se soldent par un bénéfice de 328 096 €uros, décide sur la proposition du Président, d'affecter et de répartir ainsi qu'il suit ledit bénéfice, savoir :

- Distribution d'un dividende de 180 000 €uros,

- Le solde, soit la somme de 148 096 €uros en Report à nouveau.

L'actionnaire unique décide que ce dividende de 180 000 €uros, sera mis en paiement à partir d'une date qui sera fixée par le Président, et au plus tard le 30 septembre 2025.

6. – L'actionnaire unique constate pour satisfaire à l'obligation imposée par l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, que le montant du dividende mis en distribution au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

- Au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 : 75 000 €uros,

- Au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 : 232 500 €uros,

- Au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 : 300 000 €uros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix huit heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

L'ACTIONNAIRE UNIQUE
ABO-Group-France
F. DE PALMENAER

Bilan Actif

Période du 01/01/24 au 31/12/24

ABO-ERG ENVIRONNEMENT

Devise d'édition €

Certifié conforme à l'original

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	88 275	67 325	20 950	10 456
Fonds commercial	86 210		86 210	15 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**174 485**	**67 325**	**107 160**	**25 456**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	39 987	29 779	10 208	11 579
Autres immobilisations corporelles	156 731	78 081	78 651	70 612
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	4 750		4 750	17 550
TOTAL immobilisations corporelles :	**201 468**	**107 860**	**93 609**	**99 741**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	307 352		307 352	358 855
Autres immobilisations financières	35 052		35 052	26 555
TOTAL immobilisations financières :	**342 404**		**342 404**	**385 410**
ACTIF IMMOBILISÉ	**718 357**	**175 185**	**543 172**	**510 607**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	3 860 718	106 186	3 754 532	3 107 609
Autres créances	478 561		478 561	422 696
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**4 339 279**	**106 186**	**4 233 093**	**3 530 306**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	49 950		49 950	899 950
Disponibilités	677 460		677 460	331 556
Charges constatées d'avance	62 932		62 932	34 525
TOTAL disponibilités et divers :	**790 342**		**790 342**	**1 266 031**
ACTIF CIRCULANT	**5 129 621**	**106 186**	**5 023 435**	**4 796 337**
Frais d'émission d'emprunts à étaler	4 191		4 191	7 334
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	5 852 169	281 370	5 570 799	5 314 277

Bilan Passif

Période du 01/01/24 au 31/12/24

ABO-ERG ENVIRONNEMENT

Devise d'édition €

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	40 000	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			1 795 509	1 725 394
Résultat de l'exercice			328 096	370 114
		TOTAL situation nette :	**2 167 605**	**2 139 509**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**2 167 605**	**2 139 509**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			59 175	27 336
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**59 175**	**27 336**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			247 558	431 608
Emprunts et dettes financières divers				
		TOTAL dettes financières :	**247 558**	**431 608**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 087 262	974 031
Dettes fiscales et sociales			1 892 639	1 605 944
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			105 475	121 432
		TOTAL dettes diverses :	**3 085 376**	**2 701 407**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			11 085	14 417
		DETTES	**3 344 018**	**3 147 432**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	5 570 799	5 314 277

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

ABO-ERG ENVIRONNEMENT

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition €

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	7 329 830		7 329 830	6 863 486
Chiffres d'affaires nets	**7 329 830**		**7 329 830**	**6 863 486**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			61 903	38 712
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			241 522	255 722
Autres produits			15	13
PRODUITS D'EXPLOITATION			**7 633 269**	**7 157 934**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			12 138	3 766
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			3 838 236	3 760 701
TOTAL charges externes :			**3 850 373**	**3 764 467**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			116 181	113 974
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 203 691	1 931 114
Charges sociales			859 971	698 434
TOTAL charges de personnel :			**3 063 662**	**2 629 548**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			27 895	15 503
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			61 900	39 718
Dotations aux provisions pour risques et charges			31 840	18 486
TOTAL dotations d'exploitation :			**121 634**	**73 708**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			10 789	17
CHARGES D'EXPLOITATION			**7 162 640**	**6 581 713**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**470 629**	**576 221**

Compte de Résultat (Seconde Partie)

ABO-ERG ENVIRONNEMENT

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**470 629**	**576 221**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	37 985	33 817
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	37 985	**33 817**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 605	3 980
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		3 899
	2 605	**7 879**
RÉSULTAT FINANCIER	**35 380**	**25 938**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**506 009**	**602 158**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 218	12 016
Produits exceptionnels sur opérations en capital	31 100	370
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	43 318	**12 386**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 563	13 181
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	31 100	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	33 663	**13 181**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**9 656**	**(795)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	77 446	96 053
Impôts sur les bénéfices	110 122	135 196
TOTAL DES PRODUITS	**7 714 572**	**7 204 136**
TOTAL DES CHARGES	**7 386 476**	**6 834 022**
BÉNÉFICE OU PERTE	328 096	370 114

© Sage

ABO-ERG ENVIRONNEMENT

Bureau d'étude environnement

Annexe

Exercice
du 01/01/2024 au 31/12/2024

Montants en K€

S O M M A I R E

SOMMAIRE 2

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 3

1.1 Evénements principaux de l'exercice 3

1.2 Principes, règles et méthodes comptables 3

1.3 Evénements postérieurs à la clôture 3

1.4 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables 3

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN 3

2.1 Bilan actif 3

2.1.1 Fonds commercial 3
2.1.2 Immobilisations corporelles – Mouvements principaux 4
2.1.3 Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux 4
2.1.4 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation 4
2.1.5 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation 4
2.1.6 Crédit-bail – Montants en K€ 5
2.1.7 Postes du bilan relatifs aux entreprises liées 5
2.1.8 Immobilisations financières – Mouvements principaux 5
2.1.9 Actif circulant - Classement par échéance 6
2.1.10 Créances douteuses 6
2.1.11 Produits à recevoir 6
2.1.12 Valeurs mobilières de placement 6
2.1.13 Charges constatées d'avance 6

2.2 Bilan passif 6

2.2.1 Capital 6
2.2.2 Charges à payer 7
2.2.3 Montant des créances et des dettes d'impôt différé 7
2.2.4 Provisions pour risques et charges 7
2.2.5 Dettes financières – Classement par échéance 8
2.2.6 Crédit-bail – montants en K€ 8
2.2.7 Produits constatés d'avance 8

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 8

3.1 Montant du chiffre d'affaire en K€ 8

3.2 Ventilation de l'effectif moyen 8

3.3 Résultat exceptionnel 8

3.4 Transfert de charges 9

3.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices – Montants en K€ 9

4. ENGAGEMENTS 9

4.1 Engagements mentionnés précédemment 9

4.2 Autres engagements hors-bilan 9

5. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE 9

6. TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ISSU DE LA LIASSE FISCALE 10

7. TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS ISSU DE LA LIASSE FISCALE 11

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Evénements principaux de l'exercice

➔ Néant

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par le règlement 2016-07 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :
Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
Indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture

➔ Néant

1.4 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

➔ Néant

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Bilan actif

2.1.1 Fonds commercial

Le fonds de commerce exploité à La Seyne a été acquis le 01.01.2002 pour un montant de 15 000 €.
Un fonds de commerce a été acquis le 01/04/2024, auprès de la société ODACE, pour un montant de 71 210 €, frais annexes inclus.
Ces fonds de commerces ne font pas l'objet d'amortissement. Toutefois, ils pourraient faire l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur d'inventaire devenait inférieure à leur valeur comptable.

2.1.2 Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants en K€	
	Invest.directs	Crédit-bail.
Installations techniques et outillage industr.	14,4	
Agencements	19,0	
Matériel de transport	7,0	
Matériel de bureau, informatique et mobilier	15,9	
Immobilisations corporelles en cours		

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
Le cerfa 2054-SD de la liasse fiscale est annexé en page 10 du présent document.

2.1.3 Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

Nature de l'immobilisation	Montants en K€	
	Invest.directs	Crédit-bail.
Concessions, Brevets, Licences	10,8	
Immobilisations incorporelles en cours	4,8	
Fonds de commerce	71,2	

2.1.4 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise.

2.1.5 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements et aménagements de constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de transport (neuf & occasion)	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau & Informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire considéré comme économiquement justifié en fonction de la durée de vie prévue.
Le cerfa 2055-SD de la liasse fiscale est annexé en page 11 du présent document.

2.1.6 Crédit-bail – Montants en K€

➔ Néant

2.1.7 Postes du bilan relatifs aux entreprises liées

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		307,4
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	214,3	
Autres créances	13,4	200
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placements		
Instruments de trésorerie – Actif		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	200,8	19,9
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2,4	
Instruments de trésorerie – passif		

Charges financières		
Produits financiers		15,5

2.1.8 Immobilisations financières – Mouvements principaux

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.1.9 Actif circulant - Classement par échéance

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.10 Créances douteuses

La politique du groupe ABO consiste à provisionner les créances clients échues depuis plus de 90 jours.

2.1.11 Produits à recevoir

Rubrique	Montant en K€
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	1 271
Autres créances	86
TOTAL	1 357

2.1.12 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.1.13 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, d'un montant de 63 K€, sont relatives à des loyers immobiliers (55%), à des charges externes (41%), et à des charges sociales (4%).

2.2 Bilan passif

2.2.1 Capital

Le capital est composé de **4 000 actions** de **10 euros** de valeur nominale :

	Nombre d'actions	**Valeur nominale**	**Capital en K€**
Position début d'exercice	4.000	10	40
Mouvements :			
Réduction de capital	/		
Augmentation de capital	/		
Position fin d'exercice	4.000	10	40

2.2.2 Charges à payer

Rubrique	Montant en K€
DETTES	
Dettes fournisseurs	308
Dettes fiscales et sociales	518
Autres dettes	12
TOTAL	838

2.2.3 Montant des créances et des dettes d'impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :
Base

Provision pour indemnités de départ en retraite	31,8
Participation des salariés aux résultats	77,4
	109,2
Taux d'imposition : 25 %	
Allègement de la dette future d'impôts en K€ :	27,3

2.2.4 Provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitutions par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour IDR	**27,3**		**31,8**				**59,2**
Total	**27,3**		**31,8**				**59,2**

Des provisions pour litiges, entrant dans le cadre de l'assurance RC ou décennale, sont constituées lorsque la responsabilité de la société est mise en cause et pour un montant plafonné à la franchise. Toutefois, lorsque la mise en cause pourrait éventuellement dépasser les montants pris en charge par l'assureur (caractère le plus souvent exceptionnel), une provision complémentaire est constituée et estimée de bonne foi (ces montants étant très difficiles à définir).
Il est à noter que les contrats d'assurance en géotechnique et en environnement constituent un problème majeur de la profession.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise une fois le taux plein acquis, s'élève à 240.722 € (charges sociales comprises).

Ce montant a été calculé en retenant un taux d'actualisation de 3,4 %, un départ en retraite une fois le taux plein acquis, un taux de progression des salaires de 2,2%, et l'utilisation des tables de mortalité INSEE 2018-2020.

Ce montant a été comptabilisé en provisions pour risques et charges au 31 décembre 2024 pour 59.175 €.

La valorisation du fonds constitué par les versements effectués auprès de SMABTP Vie, augmentés des intérêts capitalisés au 31/12/2024 sont déduits de la provision globale brute, soit 181.547 €.

2.2.5 Dettes financières – Classement par échéance

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
C/C Associés Prêt Garanti par l'Etat	247,5	185,4	62,1	

2.2.6 Crédit-bail – montants en K€

➔ Néant

2.2.7 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, d'un montant de 11,1 K€, sont relatifs à des prestations de services (100%).

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Montant du chiffre d'affaires en K€

Prestations de services	**7.330**
Total	7.330

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	36
Agents de maîtrise et techniciens	15
Total	51

3.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre un bénéfice de 10 K€ correspondant principalement à des régularisations clients et fournisseurs.

3.4 Transfert de charges

Les transferts de charges sont composés à 78 % de refacturations au groupe.

3.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices – Montants en K€

		Résultat Net	Dont : Résultat exceptionnel
Résultat avant impôt		438,2	9,7
Impôt net de Crédit d'impôt	- au taux de droit commun	110,1	2,4
Résultat après impôt		328,1	7,3

Méthode employée :
Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

4. ENGAGEMENTS

4.1 Engagements mentionnés précédemment

Note N°	Intitulés
Cf 2.2.6	- Crédit-bail

4.2 Autres engagements hors-bilan

Engagements reçus	Montants
Garantie bancaire sur PGE	824,1 K€

5. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

ABO HOLDING NV, société belge dont le siège est à : Derbystraat 55, 9051Sint-Denijs-Westrem

6. TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ISSU DE LA LIASSE FISCALE

(5) **IMMOBILISATIONS** N° 2054-SD 2025

Désignation de l'entreprise : ABO-ERG ENVIRONNEMENT — Néant ☐ *

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations : Constructions à une installation publique en cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	93 425	KE		KF	91 010
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions : Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions : Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions : Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont composants M2]		KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont composants M3]		KS	36 216	KT		KU	14 421
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles : Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	111 764	KW		KX	19 028
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles : Matériel de transport *		KY		KZ		LA	7 000
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles : Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	27 156	LC		LD	15 916
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles : Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	17 550	LL		LM	7 000
CORPORELLES		TOTAL III	LN	192 686	LO		LP	63 357
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations		8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	385 410	1U		1V	6 527
FINANCIÈRES		TOTAL IV	1Q	385 410	1R		1S	6 527
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	661 571	OH		OJ	162 894

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions : par virement de poste à poste		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Rectifications légales* ou évaluations par mise en équivalence / Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO		D7	
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	174 485	LX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions : Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions : Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions : Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	11 650	MK	39 987	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles : Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	3 675	MN	127 117	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles : Matériel de transport		IV		MP	7 000	MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles : Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	13 450	MT	29 414	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles : Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	19 800	ND		NE	4 750	NF	
CORPORELLES		TOTAL III	IY	19 800	NG	34 775	NH	201 468	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IO		OX		OY		OZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	51 533	2F	342 404	2G	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3		NJ	51 533	NK	342 404	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	19 800	OK	86 308	OL	718 357	OM	

7. TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS ISSU DE LA LIASSE FISCALE

⑥ AMORTISSEMENTS

N 2055-SD 2025

Désignation de l'entreprise : ADO- ENG ENVIRONNEMENT — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	58 019	PF	9 306	PG		PH	67 325
TOTAL I		RK	58 019	RM	9 306	RN		RO	67 325
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	24 637	QA	5 142	QB		QC	29 779
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	41 579	QE	12 990	QF	3 675	QG	50 893
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	26 730	QM	458	QN		QO	27 187
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	92 946	QV	18 589	QW	3 675	QX	107 860
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON	150 965	OP	27 895	OQ	3 675	OR	175 185

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques, mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général (NP + NQ + NR)	NW		Total général (NS + NT + NU)	NY			Total général (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

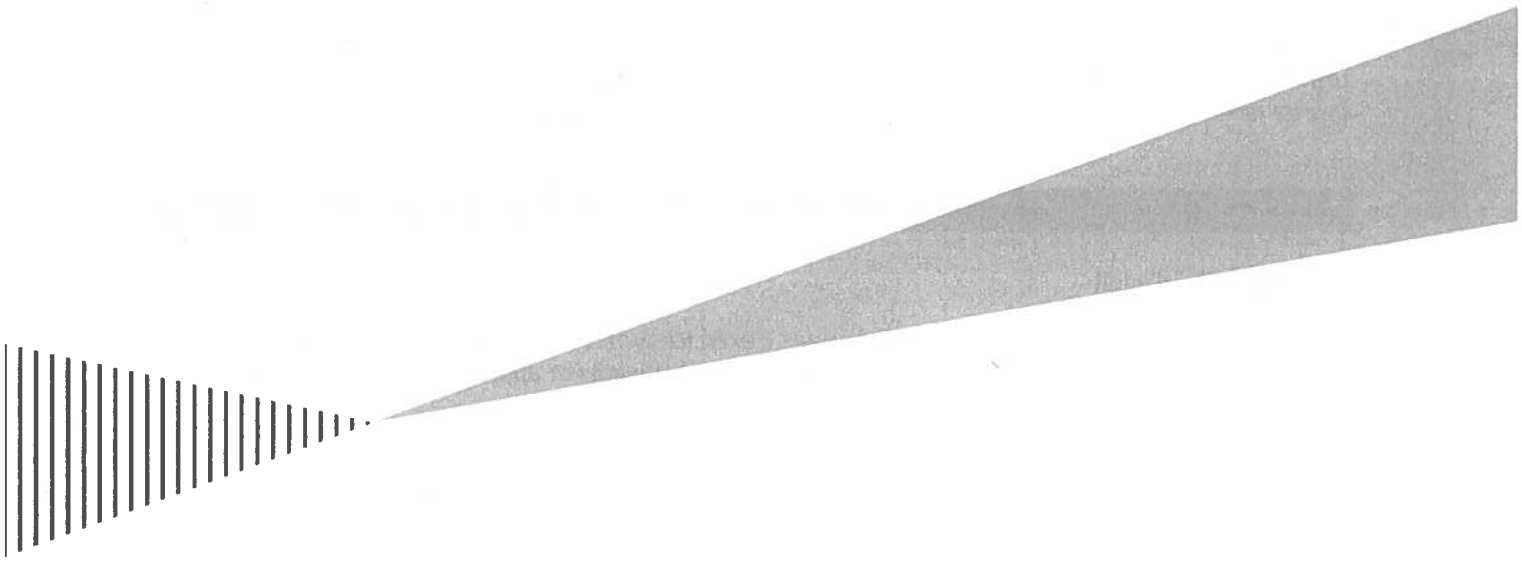

ABO-ERG Environnement

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
Boulevard Jacques Saadé
48, quai du Lazaret
13002 Marseille

Tél. : +33 (0) 4 91 23 98 00
www.ey.com/fr

ABO-ERG Environnement

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société ABO-ERG Environnement,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'actionnaire unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABO-ERG Environnement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 25 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

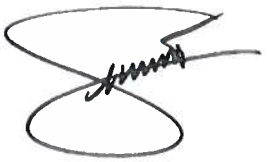

Xavier Senent